

## Accident Card

### Une garantie de paiement en cas d'accident à l'étranger nécessitant un traitement d'urgence

Pour bénéficier d'un traitement médical d'urgence à l'étranger, il faut bien souvent présenter une garantie de paiement d'un assureur-accidents.

L'Accident Card vous offre un service simple et rapide en cas d'urgence. Il vous suffit de composer les numéros de téléphone **+41 800 809 809** ou **+41 52 218 95 95** qui figurent sur l'Accident Card pour bénéficier des prestations suivantes:

- Service d'assistance fiable en cas d'accident à l'étranger, 24 heures sur 24
- Garantie de paiement immédiate pour la couverture de base
- Des frais liés à un traitement d'urgence en cas d'accident à l'étranger
- Disponibilité en cas de questions après l'octroi d'une garantie de paiement

### Marche à suivre en cas d'accident à l'étranger

#### Garantie de paiement

La personne accidentée peut demander par téléphone une garantie de paiement directement à AXA Winterthur. Nous vérifierons ensuite la validité de la police d'assurance et accorderons une garantie de paiement pour la couverture de base.

#### Données relatives à l'accident

La personne accidentée doit fournir les informations suivantes à AXA Winterthur par téléphone:

- Nom de l'employeur (preneur d'assurance) et numéro de police (selon l'Accident Card)
- Déroulement de l'accident et blessures
- Données personnelles de la personne accidentée et lieu de résidence actuel
- Bénéficiaire de la garantie de paiement: hôpital (adresse, téléphone, fax, mail)
- Coordonnées de la personne accidentée pour toute demande d'information (téléphone, fax, e-mail)

#### Déclaration de l'accident par l'employeur

Même si une garantie de paiement a déjà été accordée, il est important que vous déclariez immédiatement l'accident (p. ex. via la [déclaration de sinistre en ligne](#)). Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions communiquer à l'hôpital concerné le droit aux prestations découlant d'éventuelles assurances complémentaires.

#### Remarque

L'Accident Card n'est pas nominative. Elle peut être utilisée par tous les collaborateurs assurés sous le numéro de police figurant sur l'Accident Card. Sa durée de validité est identique à celle du contrat d'assurance de base. Nous vous prions de demander la restitution de l'Accident Card aux collaborateurs quittant l'entreprise.

